

Unité urbaine de Montauban

Composée de cinq communes sur les 195 que compte le département, l'unité urbaine de Montauban rassemble plus de 56 700 habitants, soit près de 28 % de la population de Tarn-et-Garonne.

En 2001, la population en situation de précarité financière s'établit à près de 9 200 personnes, soit un taux de 16,2 %, supérieur de 1 point à la moyenne départementale, pourtant la plus élevée de la région.

Les cinq principaux minima sociaux représentent plus de 4 000 allocataires, dont la grande majorité (94 %) est domiciliée à Montauban. Avec 37 % des allocataires concernés, le RMI est le principal minimum social, devant l'AAH (27 %) et l'AS (21 %).

Avec les conjoints, enfants et ascendants des allocataires, on estime à près de 7 400 le nombre de personnes couvertes par ces cinq minima, soit un peu plus de 13 % de la population totale de l'unité urbaine. Cette proportion est supérieure à celles du département (12 %) et de la région (10 %).

La répartition géographique de la population couverte par le dispositif des minima sociaux fait apparaître une concentration marquée dans le centre ville et, à un niveau moindre, dans la périphérie nord-est de Montauban.

La zone la plus concernée est représentée par un axe Ouest-Est allant de la ville basse à la rocade en passant par le centre historique. Ainsi, les quartiers de la "Coulée Verte" (en raison de la présence d'un important habitat HLM) et du "Consul Dupuy" sont les plus touchés avec environ un tiers de la population couverte. Viennent ensuite les quartiers de "Place Nationale", "Villebourbon", "Labastiolle", "Clémenceau", "Selves" et enfin "Commissariat" avec 17 à 21 % de la population couverte.

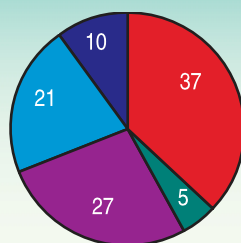
Chiffres-clés

	Unité urbaine de Montauban	Tarn-et-Garonne
Nombre de communes	5	195
Population en 1999	56 734	206 170
Population couverte par les cinq minima sociaux	7 394	24 905
Part de la population couverte	13,0 %	12,1 %
Population en situation de précarité financière	9 189	31 294
Part de la population en situation de précarité financière	16,2 %	15,2 %

Sources : CAF - MSA - INSEE - CRAM - ASSÉDIC

Répartition des allocataires des cinq minima sociaux

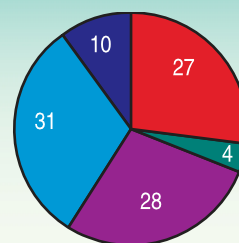
Unité urbaine de Montauban



Unité : %



Tarn-et-Garonne



Sources : CAF - MSA - CRAM - ASSÉDIC

Répartition de la population couverte par les cinq minima sociaux

en % de la population

- supérieur à 30
- 13 à 30
- 9 à 13
- inférieur 9



GéoFla © IGN1999 - Insee 2003

Sources : CAF - MSA - CRAM - ASSÉDIC - INSEE

Allocataires et population couverte par les cinq minima sociaux

Libellé des IRIS de la commune de Montauban	Numéro IRIS	Nombre d'allocataires				Population couverte	Population 1999	Part de la population couverte (%)
		des cinq minima sociaux	du RMI	de l'AAH	de l'AS			
Consul Dupuy	1	341	160	54	68	557	1 714	32,5
Place Nationale	2	318	163	73	46	544	2 527	21,5
Commissariat	3	235	97	93	9	388	2 263	17,1
Garrisson	4	207	52	54	58	332	2 307	14,4
Villebourbon	5	208	89	47	38	375	2 016	18,6
Hôpital	6	145	31	55	45	227	1 919	11,8
Les 3 Pigeons	7	114	33	41	21	221	1 913	11,6
Allende	8	64	7	27	20	98	1 813	5,4
Delthil	9	82	26	24	12	153	2 505	6,1
Terrain d'aviation	10	152	65	32	31	292	2 178	13,4
Stade Fobio	11	123	37	28	40	198	2 177	9,1
Clémenceau	12	155	66	34	27	335	1 866	18,0
Coulée verte	13	384	181	83	58	823	2 469	33,3
Les Grouilles	14	108	38	28	26	189	1 476	12,8
Beausoleil	15	161	75	32	24	316	2 580	12,2
Selves	16	164	47	60	41	309	1 752	17,6
Labastiolle	17	189	82	49	36	381	2 118	18,0
L'Europe	18	40	18	5	15	74	573	12,9
Le quart	19	51	21	9	14	99	1 548	6,4
Bas-pays	20	101	24	28	36	192	3 383	5,7
Falguières	21	119	32	32	42	221	2 099	10,5
Zone industrielle nord	22	31	8	8	6	76	1 061	7,2
Fonneuve	23	180	79	61	26	411	2 750	14,9
Saint-Martial	24	44	9	15	12	75	2 099	3,6
Le Fau	25	87	29	28	15	143	2 749	5,2
Communes de l'unité urbaine								
Lacourt-Saint-Pierre	//	38	12	8	7	90	870	10,3
Montbeton	//	121	17	64	26	189	2 111	9,0
Saint-Nauphary	//	53	s	14	23	96	1 225	7,8
Villemade	//	19	s	7	8	32	673	4,8

s : secret statistique

Sources : ASSÉDIC - CAF - MSA - CRAM - INSEE

Précisions méthodologiques

IRIS 2000®

L' **IRIS 2000®** est un regroupement d'îlots contigus d'environ 2 000 habitants (IRIS = Ilots Regroupés pour l'Information Statistique). Toutes les communes d'au moins 10 000 habitants et la plupart de celles de 5 000 à 10 000 ont été découpées en IRIS 2000® à l'occasion du recensement de la population de 1999. L'IRIS 2000® se décline en trois types de zones :

- L' **IRIS 2000®** à dominante d'habitat est un ensemble d'îlots qui regroupe de 1 800 à 4 000 habitants et qui respecte les infrastructures urbaines et l'homogénéité de l'habitat.
- L' **IRIS 2000®** à dominante d'activité est une zone qui compte au moins 1 000 salariés, dont la population résidente est inférieure à 2 000 habitants. Cette zone permet de localiser les centres commerciaux, les zones industrielles, etc ...
- L' **IRIS 2000®** à dominante spécifique est une zone peu habitée dont la superficie est importante (1 Km² ou 20 % de la superficie de la commune). Cette zone est destinée à un usage particulier comme les parcs de loisirs, les zones portuaires, les forêts.

Dans cette étude, en raison de sa faible population, l'IRIS ZA Kennedy à Tarbes ne figure ni dans les tableaux ni dans les cartes.

Unités Urbaines

On entend par unité urbaine une ou plusieurs communes sur le territoire desquelles se trouve un ensemble d'habitations qui représentent entre elles une continuité et comportent au moins 2 000 habitants.

Grands Quartiers

Les grands quartiers sont des regroupements d'IRIS 2000® qui correspondent à une notion de quartier vécu ou institutionnel et comptent au moins 5 000 habitants. La cartographie et les tableaux de la commune de Toulouse ont été réalisés au niveau des grands quartiers.

Population couverte

La population couverte par IRIS des allocataires du RMI, de l'API et de l'AHH gérés par la MSA ainsi que celle des allocataires de l'AS et l'ASS est une population estimée. Elle est calculée en appliquant un coefficient au nombre d'allocataires par IRIS de chacune de ces prestations. Ce coefficient établi par commune et pour chaque prestation, divise la population couverte par le nombre d'allocataires de la commune. La population bénéficiaire par IRIS du RMI, de l'API et de l'AHH issue des données CAF est une population observée directement.

Localisation des allocataires à l'IRIS

Les allocataires des cinq minima sociaux ont été îlotés sur neuf villes (Foix, Rodez, Toulouse, Auch, Cahors, Tarbes, Albi, Castres et Montauban). La procédure d'îlotage consiste à repérer l'îlot de résidence de l'allocataire à partir de l'adresse de ce dernier. Une fois l'îlot déterminé, les données sont agrégées au niveau de l'IRIS. L'opération d'îlotage n'est pas totalement exhaustive. Quelques allocataires ne peuvent être îlotés en raison, soit de l'imprécision ou de l'indisponibilité de l'adresse, soit de la non mise à jour du fichier de correspondance adresse-îlot ; d'où quelques écarts entre les données à l'IRIS et le total communal.